

L'enfant acteur de ses droits et de sa protection

Après avoir exploré dans le premier cycle de formation, les principes généraux permettant d'accompagner une mesure de protection, ce nouveau module propose de renverser la perspective et de partir de l'enfant. En effet, si l'on constate désormais un consensus quant à l'existence des droits de l'enfant et la nécessité de leur respect, leur mise en œuvre dépend encore du pouvoir discrétionnaire des professionnel.le.s des différents secteurs concernés, qui sont à leur tour tributaires de leur environnement, de leur expérience et de leurs connaissances. Or, la philosophie des droits de l'enfant repose sur une logique inverse : l'enfant est titulaire de droits, et c'est au système d'en assurer le respect.

Dans une démarche incluant les participant.e.s, cette formation est à nouveau construite dans une double approche juridique et éducative, portée par Hervé Boéchat et Jean-Marie Villat. Les journées sont organisées en 3 thématiques : la place de l'enfant dans l'évolution de la protection de l'enfance en Suisse, l'analyse du contexte actuel et les opportunités de progrès. Les différents thèmes sont présentés sous la forme d'un dialogue entre le juriste et l'éducateur, entre la théorie et la pratique. Les échanges avec les participant.e.s et l'analyse en commun des problématiques qu'ils et elles apporteront viendront compléter les apports des intervenants.

Programme :

8h30-9h00	Accueil et installation dans la salle de travail. Café croissants
9h00-10h15	Le chemin parcouru Sur la base d'un survol de l'évolution de la protection de l'enfant en Suisse, quelles sont les influences que des pratiques dites passées exercent encore aujourd'hui ?
10h15-10h35	Pause café
10h35-12h15	Le contexte actuel L'enfant supposé acteur reste le plus souvent objet de «sa» protection. Le cadre légal et sa mise en œuvre présentent des contradictions qui influencent directement ou indirectement la pratique éducative. Cette dernière fait à son tour face à plusieurs défis, en particulier dans le travail en réseau. Comment sortir de l'apparente opposition entre protection et droit à la participation ?
12h15-13h45	Pause repas et moment d'échanges informels
13h45-15h15	Le contexte actuel (suite) : entre les injonctions théoriques et la confrontation aux possibles, comment garder le cap ?
15h15-15h35	Pause
15h35-16h45	Comment rendre l'enfant acteur de ses droits ? Construire un projet favorisant les compétences participatives des enfants suppose plusieurs prérequis dont il faut avoir conscience. Les changements et les visées de progrès requièrent des préalables mais sont porteurs de promesses.
16h45-17h00	Conclusion et remise des attestations (6 h de formation).